



## RAPPORTS DU REVISEUR LEGAL

CENTRE INFORMATIQUE DU MINISTERE DE LA  
SANTÉ



« C.I.M.S »

EXERCICE 2019

JUILLET 2020

Tunis, le 09 juillet 2020

A L'ATTENTION DE MONSIEUR LE DIRECTEUR GENERAL  
DU CENTRE INFORMATIQUE DU MINISTERE DE LA SANTE

**OBJET: Rapports Général et Spécial de révision des comptes au titre de l'exercice 2019**

**Monsieur,**

En exécution de la mission de révision des comptes du Centre Informatique du Ministère de la Santé qui nous a été confiée, nous avons l'honneur de soumettre à votre attention, ci-joints, nos rapports général et spécial au titre de l'exercice 2019.

Vous en souhaitant bonne réception, et restant à votre disposition pour de plus amples informations, nous vous prions de croire, Monsieur, à l'expression de nos sentiments distingués.

**P/ EXPRA CONSULTING**

**Sofiène MAJJADI**



|          |  |  |                 |
|----------|--|--|-----------------|
| Adresse  | : Espace Zitouna – Bloc C – Bureau C8 – Montplaisir – 1073 - Tunis | : فضاء الزيتونة – عمارة س - مكتب س8 – مونبليزر – 1073 - تونس | : العنوان       |
| Tél.     | : (+216) 71 905 386  | : (+216) 71 905 386  | : الهاتف        |
| Fax      | : (+216) 71 905 572  | : (+216) 71 905 572  | : الفاكس        |
| Site web | : www.expra-consulting.tn  | : www.expra-consulting.tn                                    | : موقع الواب    |
| R.C      | : B01200462015   | : B01200462015   | : السجل التجاري |
| M.F      | : 1424419M/A/M/000   | : 1424419M/A/M/000   | : المعرف الجبتي |

## SOMMAIRE

---

|  | <i>Pages</i> |
|--|--------------|
| <i>RAPPORT GENERAL D'AUDIT AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS<br/>AU 31 DECEMBRE 2019</i> | <i>4</i>     |
| <i>RAPPORT SPECIAL D'AUDIT AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS<br/>AU 31 DECEMBRE 2019</i> | <i>9</i>     |
| <i>ETATS FINANCIERS AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS<br/>AU 31 DECEMBRE 2019</i>        | <i>11</i>    |

---

**RAPPORT GENERAL D'AUDIT AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS**  
**AU 31 DECEMBRE 2019**

## **RAPPORT GENERAL D'AUDIT AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS** **AU 31 DECEMBRE 2019**

**MESDAMES, MESSIEURS LES MEMBRES DE CONSEIL D'ENTREPRISE  
DU CENTRE INFORMATIQUE DU MINISTERE DE LA SANTE « C.I.M.S »**

Mesdames, Messieurs,

### **I- Rapport sur l'audit des états financiers :**

#### **1. Opinion :**

En exécution de la mission de révision légale des comptes qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des états financiers du Centre Informatique du Ministère de la Santé « C.I.M.S » comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2019, l'état de résultat et tableaux des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes. Ces états financiers font apparaître un total net bilan de **6.454.721** dinars et un résultat net bénéficiaire avant modifications comptables de **693.489** dinars et une variation positive de la trésorerie à la fin de la période de **2.825.481** dinars .

**A notre avis, et sous réserve de l'incidence des points soulevés dans la section « Fondement de l'opinion avec réserves » de notre rapport, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Centre Informatique du Ministère de la Santé « CIMS » au 31 Décembre 2019, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.**

#### **2. Fondement de l'opinion avec réserves:**

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants du Centre Informatique du Ministère de la Santé « CIMS » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit, avec les réserves suivantes :

|          |  |  |                  |
|----------|--|--|------------------|
| Adresse  | : Espace Zitouna – Bloc C – Bureau C8 – Montplaisir – 1073 - Tunis | : فضاء الزيتونة – عمارة س - مكتب س8 – مونبليزر – 1073 - تونس | : العنوان        |
| Tél.     | : (+216) 71 905 386  | : (+216) 71 905 386  | : الهاتف         |
| Fax      | : (+216) 71 905 572  | : (+216) 71 905 572  | : الفاكس         |
| Site web | : www.expra-consulting.tn  | : www.expra-consulting.tn                                    | : موقع الواب     |
| R.C      | : B01200462015   | : B01200462015   | : السجل التجاري  |
| M.F      | : 1424419M/A/M/000   | : 1424419M/A/M/000   | : المعرف الجبائي |

- 1- Le fonds de dotation présente au 31 décembre 2019 un solde de **829.882** dinars, comprenant un montant de **396.684** dinars qui n'a pas été justifié par le Centre ;
- 2- Les créances des clients présentent un solde débiteur de **2.389.685** dinars au 31 décembre 2019, dont des montants totalisant **205.324** dinars qui remontent à plus de dix ans. Nous soulignons aussi que des encaissements non identifiés des clients demeurent non justifiés et non affectés aux comptes concernés et font apparaître un solde créditeur s'élevant à **64.692** dinars 31 décembre 2019 présenté parmi « *Les autres passifs courants* ».

### **3. Paragraphe d'observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée dans le paragraphe précédent, nous estimons utile de signaler que les frais de développement en interne des logiciels informatiques développés par le Centre sont comptabilisés parmi les charges et par conséquent ne sont pas inscrits parmi les actifs immobilisés du Centre. Ce traitement est contradictoire aux dispositions des normes comptables tunisiennes, notamment la NCT n°6 relative aux « Immobilisations incorporelles » et la NCT n° 20 relatives aux « Dépenses de recherche et de développement ».

### **4. Rapport de gestion :**

La responsabilité du rapport de gestion du Centre incombe à la Direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du Centre dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### **5. Responsabilité de la Direction :**

La Direction Générale est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Centre à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation, et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il y a une intention de liquider le Centre ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe aux Organes de Direction de surveiller le processus d'information financière du Centre.

## **6. Responsabilité de l'auditeur :**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent, résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Centre à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Centre à cesser son exploitation;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;

**II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :**

Dans le cadre de notre mission de révision légale des comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

**Efficacité du système de contrôle interne :**

En application des dispositions de l'article 6 du décret 87-529, Nous avons réalisé nos diligences en matière de contrôle interne et de vérification des procédures de fonctionnement du Centre. Nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que sa fiabilité incombe à la Direction du Centre.

Nos remarques, observations et suggestions portant sur le système de contrôle interne, examiné conformément aux normes professionnelles généralement admises, ont été consignées dans un rapport distinct communiqué à la Direction Générale du Centre.

Tunis, le 09 juillet 2020

**P/ EXPRA CONSULTING**

**Sofiène MAJJADI**





**RAPPORT SPECIAL D'AUDIT AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS AU  
31 DECEMBRE 2019**

**RAPPORT SPECIAL D'AUDIT AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS**  
**AU 31 DECEMBRE 2019**

**MESDAMES, MESSIEURS LES MEMBRES DE CONSEIL D'ENTREPRISE  
DU CENTRE INFORMATIQUE DU MINISTERE DE LA SANTE « C.I.M.S »**

**Mesdames, Messieurs,**

En application des dispositions de l'article 9 du décret N° 87-529 du 01 Avril 1987, relatif à la révision des comptes des entreprises publiques, nous vous informons que nous n'avons été avisés de l'existence d'aucune opération visée par ledit article au cours de l'exercice 2019.

De notre part, au cours de nos investigations, nous n'avons relevé aucune opération rentrant dans le cadre de l'article précité.

Tunis, le 09 juillet 2020

**P/ EXPRA CONSULTING**

**Sofiene MAJJADI**



**ETATS FINANCIERS AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS**

**AU 31 DECEMBRE 2019**